



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC

Résolution # 031.01.16

(Aux contribuables de la susdite municipalité)

IMPORTANT – IMPORTANT **TARIFICATION AU SITE L'ÉCOCENTRE** **(GARAGE MUNICIPAL)** **1305 RANG STE-CECILE, STE-BÉATRIX**

PROJET PILOTE

Afin de prévenir les abus, la disposition de matériaux secs sera dorénavant contrôlée au site Écocentre (garage municipal). Une quantité maximale annuelle par adresse civique de 192 pieds cubes sera permise, ce qui équivaut à 3 remorques de 4 pieds X 8 pieds X 2 pieds = 64 pieds cubes.

Toute quantité annuelle supplémentaire sera facturée au taux de 50.00\$ par remorque de 4 pieds X 8 pieds X 2 pieds = 64 pieds cubes.

Consulter le site internet ou le journal Les Tourelles pour savoir la liste des matières acceptées et non acceptées.

Les commerces ne sont pas admis au site.

Preuve de résidence obligatoire = Compte de taxes

Donné à Sainte-Béatrix, ce 11^e jour de janvier, deux mille seize (2016).

Julie Simard
Directrice générale et Secrétaire-trésorière